



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

COURSE PEDESTRE

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISEE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE

(Articles R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-3 à A. 331-4 du code du sport)

Vous comptez organiser sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

Cette manifestation répond aux caractéristiques suivantes :

- épreuve, course ou compétition sportive ;
- comportant un chronométrage ;
- et qui se déroule, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE SOLLICITANT L'AUTORISATION

Intitulé du Club organisateur - Nom et prénom du déclarant :

Adresse complète :

--

Code postal :

ville ou commune

--	--

Téléphone :

télécopie :

--	--

Adresse mail :

@

--	--

Date de la manifestation :

--

Nom de l'épreuve :

--

Fédération délégataire (FFA*)

Fédération affinitaire (préciser)⁽¹⁾

Non affilié

* Fédération Française d'Athlétisme

⁽¹⁾Affiliation de l'organisateur :

--

Si l'organisateur n'est pas affilié à la fédération délégataire, il joindra au présent dossier l'avis de celle-ci ou la preuve de sa saisine.

Ouverture de la manifestation :

aux licenciés FFA

aux licenciés d'autres fédérations (préciser) :

--

aux non-licenciés

Certificat médical

OUI

NON

Nombre approximatif de spectateurs attendus :

--

Type de course :

- de 250 coureurs 250 à 500 coureurs + de 500 coureurs longue durée
 Trail découverte (- de 21 km) Trail court (entre 21 et 42 km)
 Trail (entre 42 et 80 km) Ultra Trail (plus de 80 km)

Renseignements sur les parcours et horaires :

Catégorie(s)	Nombre de participants	Heure de départ	Heure d'arrivée	Longueur du circuit	Nombre de tours

ITINERAIRE			
Communes (indiquez toutes les communes concernées)	Heure(s) de passage	Communes (indiquez toutes les communes concernées)	Heure(s) de passage
Départ : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Arrivée : <input type="text"/>	<input type="text"/>

Préparation du circuit et échauffement :

Activité	Date	Heure
<u>Début</u> du balisage ou traçage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<u>Fin</u> du débalisage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<u>Début</u> de l'échauffement	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Moyens de secours et de sécurité à mettre en place :

Désignation du chef de sécurité	<input type="text"/>
---------------------------------	----------------------

Localisation des signaleurs (joindre la liste de ces signaleurs, comportant les nom, prénom et numéros de permis de chacun, à votre dossier)



Tout signaleur doit être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

Nombre de signaleurs	Désignation de la voie n° 1	Désignation de la voie n° 2

Course de moins de 250 coureurs

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Liaison radio avec service d'urgence	<input type="text"/>

Course de 250 à 500 coureurs

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Ambulance (désignation)	<input type="text"/>
Liaison radio avec service d'urgence ou médecin	<input type="text"/> <input type="text"/>

Course de plus de 500 coureurs

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Ambulance (désignation)	<input type="text"/>
Médecin (nom, adresse, coordonnées)	<input type="text"/>

Manifestation de longue durée (marathon et au-delà et trail découverte - de 21 km)

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Moyens d'évacuation adaptés (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Médecin (nom, adresse, coordonnées)	<input type="text"/>

Trail court (entre 21 et 42 km)

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Directeur de course	<input type="text"/>
Responsable des secours	<input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Moyens d'évacuation adaptés (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Médecin chef (nom, adresse, coordonnées)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Autre(s) médecin(s)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Points d'implantation des moyens d'intervention de secours et des véhicules de rapatriement	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Trail (entre 42 et 80 km , distance goudronnée < 15 % de la distance totale)

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Directeur de course	<input type="text"/>
Responsable des secours	<input type="text"/>
Moyens de communication	<input type="text"/> <input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Moyens d'évacuation adaptés (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Médecin chef (nom, adresse, coordonnées)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Autre(s) médecin(s)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Points d'implantation des moyens d'intervention de secours et des véhicules de rapatriement	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Ultra trail supérieur à 80 km, distance goudronnée < 15 % de la distance totale)

Nombre de signaleurs <input type="checkbox"/> statiques <input type="checkbox"/> à vélo <input type="checkbox"/> à moto	<input type="text"/>
Directeur de course	<input type="text"/>
Responsable des secours	<input type="text"/>
Moyens de communication	<input type="text"/> <input type="text"/>
Association de secours agréée (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Moyens d'évacuation adaptés (désignation)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Médecin chef (nom, adresse, coordonnées)	<input type="text"/> <input type="text"/>
Autre(s) médecin(s)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Points d'implantation des moyens d'intervention de secours et des véhicules de rapatriement	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Véhicule ouvreur	Véhicule Balai	Escorte moto ou cyclo
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Mesures de circulation particulières sollicitées :

Interdiction de stationnement	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Interdiction de circulation en sens inverse de l'épreuve	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Les arrêtés de restriction de circulation et/ou de stationnement doivent être demandés par l'organisateur à :

- 1) la mairie lorsqu'il s'agit de voies communales ou de rues de l'agglomération
- 2) auprès du Conseil Général (Direction des routes et de l'action territoriale) pour les voies hors agglomération

Une autorisation de passage doit être demandée au(x) propriétaire(s) ou gestionnaire(s) pour ce qui concerne les voies privées.

Ces documents doivent être transmis à l'appui de votre dossier.

Je soussigné, (nom prénom et qualité du déclarant) :

certifie l'exactitude des renseignements portés ci-avant.

Je m'engage à prendre, à ma charge, les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve et à assurer les réparations des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances du fait des concurrents, des organisateurs ou de leurs préposés ;

Je m'engage à mettre en place le nombre de signaleurs nécessaires au bon déroulement de l'épreuve afin de signaler aux usagers de la route le passage de la course et de la priorité qui s'y rattache ;

Je m'engage à faire respecter les dispositions du code de la route et de tous autres textes réglementaires concernant l'organisation et le déroulement des épreuves sportives empruntant la voie publique ;

Je décharge l'Etat, le Département, les Communes et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne les conséquences des dommages de tout nature inhérents à l'épreuve ;

Je déclare souscrire une police d'assurance qui couvre ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance sera présentée à l'autorité administrative **au plus tard six jours francs avant** le début de la manifestation. Le non-respect de ce délai entraînerait le refus d'autorisation par l'autorité administrative compétente.

A

Le

Cachet et signature

INFORMATIONS PRATIQUES

I - A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ? :

- Si la manifestation se déroule dans un département : veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au Préfet du département (ou au sous-préfet concerné si la course se déroule entièrement sur son seul arrondissement)
- Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements : veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au préfet de chaque département traversé.

Si la manifestation concerne **vingt départements ou plus**, le dossier est également adressé au ministre de l'intérieur, à l'adresse suivante :

Ministère de l'intérieur – Direction de la modernisation et de l'action territoriale –
Sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – Bureau de la sécurité et de la réglementation routières - Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08

II - PIÈCES A JOINDRE :

<input type="checkbox"/>	Règlement de l'épreuve
<input type="checkbox"/>	Programme de la manifestation
<input type="checkbox"/>	Avis de la fédération ou preuve d'envoi de la demande de cet avis ou inscription au calendrier
<input type="checkbox"/>	Liste des signaleurs (nom, prénom et n° de permis)
<input type="checkbox"/>	Convention passée avec un organisme agréé de protection civile et le médecin (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Plan(s) du circuit, sens de la course, emplacement des signaleurs, n° des rues empruntées et déviations
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance <u>comportant impérativement les montants des garanties accordées</u> (à produire 6 jours francs au moins avant la date de l'épreuve).
<input type="checkbox"/>	Évaluation des incidences de la manifestation sur les sites Natura 2000 (le cas échéant)
<input type="checkbox"/>	Arrêtés de restriction de circulation et/ou de stationnement
<input type="checkbox"/>	Autorisation de passage sur voie privée (le cas échéant)

III - DÉLAI DE DÉPÔT :

L'article R. 331-10 prévoit les délais suivants pour le dépôt de la demande d'autorisation d'une manifestation :

- **Au moins 3 mois avant** la date prévue de la manifestation (lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements) ;
- **Au moins 2 mois avant** lorsqu'elle se déroule dans 1 seul département

IV - SANCTIONS PÉNALES :

L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).

VOS CONTACTS

Préfecture de l'Aube

Cabinet
Bureau du Cabinet
2 Rue Pierre Labonde
CS 20372
10025 TROYES Cedex
Téléphone : 03.25.42.36.92
Fax : 03.25.42.36.58
Mail : ghislaine.bernaudat@aubepref.gouv.fr
ou pref-manifsportives@aubepref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube

18, rue Armand
CS 20052
10201 BAR-SUR-AUBE
Téléphone : 03.25.27.06.19
Mail : spbar.collectiviteslocales@aubepref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine

5, avenue Jean-Casimir Périer
10400 NOGENT-SUR-SEINE
Téléphone : 03.25.39.82.19
Mail : sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aubepref.gouv.fr